

CONVOICATIONS DU 11 JANVIER 2016.

SEANCE DU 15 JANVIER 2016.

L'an deux mille seize, le quinze janvier à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Jacques HAMELIN, Maire.

PRESENTS : Jacques HAMELIN, LECARPENTIER Régine, CRANOIS Louis, CALVET Jennifer, LEBOULENGER Rémi, DUBOST Gyslain, JEANNOT Patricia, LE SAUX Michel, VILLAIN Stéphanie, LEQUILBEC Joël.

ABSENT : Jean-francis LABASQUE , excusé, a donné procuration à Jacques HAMELIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Louis CRANOIS.

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE.

Copie du rapport de la dernière séance en date du 20 novembre 2015 étant annexée à la convocation de la présente, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à émettre leurs éventuelles observations.

Aucune remarque particulière n'étant formulée, il passe le registre pour signature.

2016-1. REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR.

Dans le cadre des opérations de recensement de la population sur notre territoire du 21 janvier au 20 février 2016 et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que Madame HOAREAU, agent recenseur sera rémunérée sur la base de :

- forfait de 625 euros (montant de la dotation allouée à la municipalité)
- frais kilométriques sur présentation d'un état
- paiement des heures complémentaires pour formation à raison de 9.67 euros/heure.
- Une somme de 250 euros pour travaux de saisie informatique des dossiers.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-2. AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF AFFECTE AU SECRETARIAT COMPTABILITE.

Compte tenu de la charge de travail incombant au secrétariat, le conseil municipal décide de saisir le comité technique compétent pour augmenter le temps de travail alloué à Estelle RENET passant de 6 heures à 9 heures/semaine dès que les délais impartis seront respectés.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2016-3. DROIT DE PREEMPTION VENTE DE TERRAIN SIMON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du terrain appartenant à M. Mme Claude SIMON sis « Rue Désert » et cadastré section AD n° 92.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

URBANISME.

Monsieur le Maire présente les demandes d'autorisation d'occupation du sol récemment reçues en mairie, à savoir :

- PC 15 Q0005 déposé par AREVA NC La Hague concernant l'extension d'un ensemble modulaire sur la ZI.
- DP 15 Q0005 déposée par SDEM 50 concernant la création d'un poste de transformation pour renforcement du réseau basse tension en souterrain au lieu-dit « Yvelin ».
- PC 15 Q0003 déposé par LESVENTES Dominique concernant la surélévation d'une habitation avec modification d'aspect de façade et aménagement d'une rampe d'accès sur sa propriété sise « 5 Les Banques » et cadastrée section AC n°64.

L'assemblée émet un avis favorable à l'égard de ces projets et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-4. PARUTION PAGES JAUNES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'inscription de la commune aux « Pages Jaunes » au titre de l'année 2016 moyennant la somme de 1 640,40 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-5. ACQUISITION D'UNE TONDEUSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis présenté par MELAIN MOTOCULTURE en date du 08 décembre 2015 pour la fourniture d'une tondeuse autoportée SXG HPU 122 HD pour un montant de 16.422,14 euros TTC.

La reprise de l'ancien matériel ISEKI SXG19 sera effectuée pour un montant de 7500 euros.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-6. MOTORISATION DE PORTES DE GARAGE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 15 JHA 1402A présenté par SELCA en date du 25 novembre 2015 concernant la motorisation des portes de garages existantes au logement de l'ancienne école.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-7. INSERTION « PETIT FUTE » 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'ordre d'insertion 503490 au « PETIT FUTE » 2016 moyennant la somme de 1 666,80 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-8. POURSUITE DES PLU COMMUNAUX PAR CCH.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PLUI et après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à la Communauté de Communes de la Hague de poursuivre la procédure d'élaboration d'un PLU sur la commune de Digulleville et de reprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette procédure à son compte.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document indispensable à la poursuite de cette affaire.

2016- 9. DESIGNATION D'UN REFERENT POUR ELABORATION DU PLUI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Jacques HAMELIN en qualité de référent représentant la commune de Digulleville au sein de la commission en charge de l'élaboration du PLUI.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-10. PROJET D'IMPLANTATION DE FERMES PILOTES HYDROLIENNES DANS LE RAZ BLANCHARD.

L'implantation d'une ferme pilote de onze hydroliennes dans le Raz Blanchard est envisagée dans le cadre du chantier de diversification des ressources énergétiques de la France à environ 3,5 kms de la pointe de Goury, au large de la commune de Auderville.

La zone d'atterrissage est prévue sur la plage d'Escalgrain.

Deux consortiums ont été retenus par le gouvernement : ENGIE et ALSTHOM d'une part ; EDF ENERGIES NOUVELLES et DCNS d'autre part. Le raccordement électrique de ce parc sera réalisé par ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION DE France jusqu'aux poste de livraison qu'il est prévu de construire dans le bourg de Jobourg.

Pour la réalisation de ces projets, chaque maître d'ouvrage a déposé auprès de la DDTM « Service Mer et Littoral » un dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports p d'une étude d'impact.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'égard de cette procédure sur les projets des pétitionnaires suscités.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-11. CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES.

Dans la cadre de la loi NOTRe, le centre communal d'action sociale peut être dissous dans les communes de moins de 1500 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'entend pas exercer directement les attributions du CCAS de Digulleville.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-12. DISSOLUTION DU SYNDICAT DE LA VALLACE ET DES ROTEURS.

Dans le cadre des opérations pour la dissolution du Syndicat de la Vallace et des Roteurs prononcée par arrêt » du 23 janvier 2009 et après en avoir délibéré, le conseil municipal complète sa délibération 2015.121 du 23 octobre 2015 et décide d'en répartir le passif à raison de 20 % au profit de la commune de Digulleville et 80 % au profit de la commune de Omonville-la-Rogue.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016.13. JEUX POUR ENFANTS.

Dans le cadre de son projet de réaménagement des aires de jeux pour les enfants, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres adaptée et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2016-14. CONFECTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 1 218 présenté par ATOUT PUB en date du 8 janvier 2016 concernant l'impression de 200 bulletins municipaux pour un montant de 1 618.37 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016.15. DESAMIANTAGE ANCIENNE ECOLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 16.01.00029 présenté par LEDUC sas en date du 14 janvier 2016 concernant le désamiantage de l'ancienne école pour un montant de 7 846.03 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-16. REPAS DES ANCIENS 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis du 12 janvier 2016 présenté par « Au PLAISIR DU GOÛT » concernant l'organisation du repas des Anciens pour un montant de 2465.45 euros TTC sur la base de 60 personnes.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à apporter toute modification nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

2016-17. VIREMENT DE CREDITS.

Dans le cadre des opérations d'amortissement du matériel de la médiathèque et après En avoir délibéré, le conseil municipal annule la délibération 2015.124 du 20 novembre 2015 approuve les décisions modificatives suivantes :

040	28041581	+ 2 110,67
042	6811	+ 2110,67
021		- 2 110.67
023		- 2 110,67

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

AFFAIRES DIVERSES ET POUR INFORMATION.

- Elaboration du PLU : Monsieur le Maire présente le dossier établi par le Cabinet AVICE concernant la protection des espaces boisés. L'assemblée approuve la rédaction de ce document et incite M. AVICE à poursuivre sa tâche.
- Monsieur le Maire relate ses entretiens avec la CAUE concernant les travaux de rénovation de l'église.
- Monsieur le Maire présente les termes de l'amendement proposé par Mrs CANOVILLE, DESTRES et LEPETIT membres titulaires de la CDCI concernant le projet de nouvelle organisation territoriale.
- Effectifs et prévisions scolaires.
- Etude missionnée par Hague Energie et AREVA pour le projet de+ pose d'une canalisation de transport de gaz naturel entre les communes de Tollevast, Martinvast ou La Glacerie et Omonville-la-Petite.
- Remerciements de l'Amicale Cycliste « Les Haguards » pour la subvention allouée au titre de l'année 2015.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.
- Les délibérations 2016-1 à 2016-17 sont annexées au rapport de la présente séance du 15 janvier 2016.
- La prochaine séance est fixée au vendredi 19 février 2016.

Le secrétaire, Louis CRANOIS

Le Maire, Jacques HAMELIN

LECARPENTIER Régine,

CALVET Jennifer,

LEBOULENGER Rémi,

DUBOST Gyslain,

JEANNOT Patricia,

LE SAUX Michel,

VILLAIN Stéphanie,

LEQUILBEC Joël.